

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 456/06/2024

ID : 087-218717809-20240606-2024A008-CC

AR N° 2024A008

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

## ARRETE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PRIEST-TAURION (87480),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-006 du 26 mai 2020 portant les délégations consenties au Maire,

Vu les modifications suite à des adaptations de chantier,

Vu le Code de la Commande Publique,

## <u>ARRÊTE</u>

ARTICLE 1: EST CONCLU UN AVENANT N°1 avec l'entreprise SARL MARGOT ET FILS modifiant le montant du lot n°6 du marché de travaux pour la rénovation énergétique, l'aménagement et la mise aux normes PMR de la salle polyvalente :

	Montant initial du marché	Avenant 1	Nouveau montant du marché
Montant HT	54 319,78€	649,70€	54 969,48€

<u>ARTICLE 2</u>: Le présent arrêté sera exécuté conformément aux dispositions de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à St-Priest-Taurion,

Le Maire,

C. ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER Date : 06/06/2024